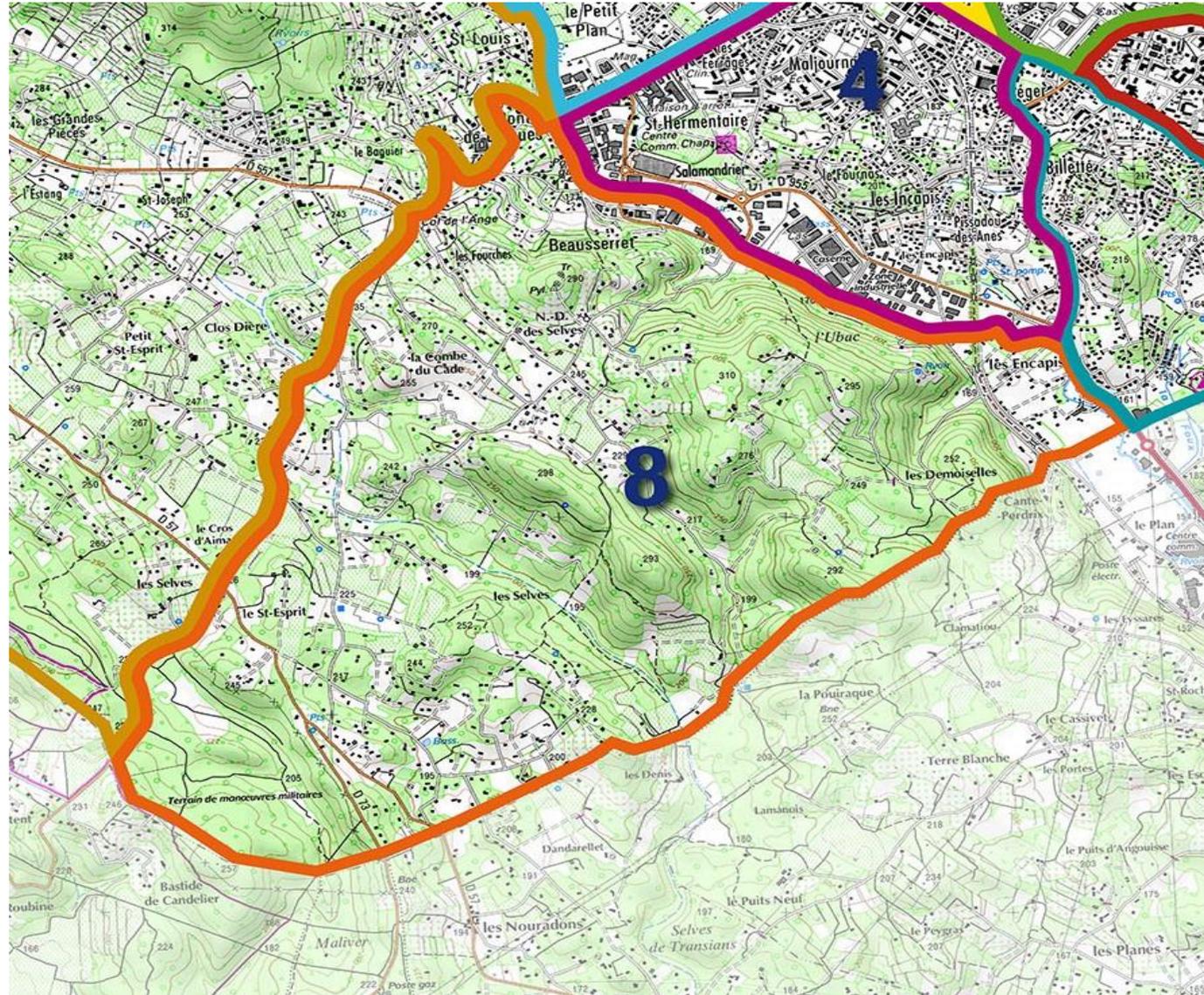


Conseil de quartier n°8 Sud



Conseil de quartier n°8 Sud

- La Municipalité à votre écoute :

Grégory LOEW
adjoint aux travaux et à la
démocratie participative

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan

Bernard BONNABEL
adjoint de quartier Sud et
Ouest

Richard DEVILETTE
délégué à la relation avec les
Conseils de quartier

- L'adjoint chargé de quartier a une mission définie par l'article L. 2122-18-1 : *il connaît de toute question intéressant à titre principal le ou les quartiers dont il a la charge et veille à l'information des habitants, en favorisant leur participation à la vie du quartier.*
- **Le service vie des quartiers et cadre de vie** : Franck MEUNIER, Magali ENET



Conseil de quartier n°8 Sud

La démocratie participative au service de la proximité et du lien social

- Rôle :
- Les Conseils de quartier ont un rôle **consultatif et d'initiative** pour contribuer au **mieux vivre ensemble**.
- Ils participent à l'identification des besoins spécifiques des habitants dans un esprit de concertation et **d'intérêt collectif**.

- Fonctionnement :
- Les CQ sont **autonomes** dans leur fonctionnement, et se réunissent au moins 1 fois/trimestre.
- Chaque CQ, désigne un « Président » et les « Vice-présidents », qui en sont les animateurs.
- Un service municipal dédié assure le suivi des demandes et concourt à l'organisation des réunions.



Conseil de quartier n°8 Sud

Le Président, élu par les membres du Conseil de quartier, est l'interlocuteur privilégié entre le CQ et le service de la Mairie.

Il est l'animateur des réunions et diffuse leurs CR.

Il peut seconder ou remplacer en cas de besoin par les vice-président,

Le cas échéant, il tient informé les membres du CQ de toutes informations nécessaires au bon fonctionnement du dit conseil (manifestations, avancées des travaux, projets à l'étude....)

Tout comme les conseillers, il recueille les doléances, synthétise les demandes et propose au conseil de quartier l'élaboration de la fiche de suivi.





FICHE DE SUIVI

QUARTIER		
Adresse		
Identité du demandeur		
coordonnées		
Constat		
Pièces jointes		
Service Concerné		
Date de transmission de la demande		
<i>Réponse par le service concerné</i>		
Action à mener (délais) ou Justification d'infaisabilité		
Date du traitement de la demande	Service concerné	Retour Coordinateur Conseil de quartier
Date de la transmission au CQ	04/08/2017	Coordinateur Conseil de Quartier F.MEUNIER



Conseil de quartier n°8 Sud

les fiches doivent prendre en compte le caractère collectif de la demande.

Chaque conseiller peut rédiger une fiche suite à des demandes d'habitants.

Les fiches sont adressées au service pour être ensuite ventilées selon le domaine de compétence.

3 types de réponses:

- **Positive:** travaux réalisés
- **Négative:** propositions irréalisables (technique, budget...)
- **En attente:** proposition nécessitant, des délais de réalisation, de solliciter d'autres partenaires ou en attentes de retour...



Conseil de quartier n°8 Sud

Réflexions thématiques

- Développer l'identité du quartier au travers du patrimoine, la culture, le sport...
- Améliorer et développer les « tiers-lieux », vecteurs de **lien social**.
- Favoriser l'approche environnementale et écologique dans les quartiers.

Soutenir les projets écologiques dans les quartiers

Un budget participatif de 100 000 euros pour l'ensemble des quartiers (avec un budget de 50 000 euros par projet) sera dédié.

Le Conseil de quartier sera porteur ou lieu de débat pour les projets proposés.

Mise en place d'une plateforme numérique participative



Conseil de quartier n°8 Sud

INTERET COLLECTIF

IMPLICATION

AUTONOMIE

DIALOGUE

